



Compte rendu du Conseil de développement du 20 janvier 2020

Ordre du jour

1. Les avancées sur les réflexions concernant le covoiturage sur le territoire ;
2. Présentation du projet participatif de la centrale photovoltaïque sur le *showroom* ;
3. Présentation du pacte pour la transition dans l'Avesnois.

Présents : Leroi Thérèse ; Darras Brigitte ; Guffroy Vincent ; Delaunois Jean Christophe ; Deljehier Melvin ; Lesourd-Kempf Delphine ; Caffieri Maurice ; Beirnaert Mary Véronique ; Chombart Colette ; Delsalle Bernie ; Le Roux Bernadette ; Lemoine Christophe

Excusés : Dumesnil Vincent ; Hansjacob Daniel ; Carli Jean ; Debruille Jean-Yves ; Gaillegue ; Sénéchal Olivier ; Joronnez Sandrine.

Présent à titre consultatif (CCPM) : Rufus Kané

1. Les avancées sur les réflexions concernant le covoiturage sur le territoire

M. Guffroy fait un rappel des échanges du conseil du 30 septembre 2019. Il souligne la nécessité de suivre avec attention les réflexions autour de la mise en place du covoiturage et d'être force de proposition auprès de la CCPM.

Les membres du conseil souhaitent avoir des réponses quant aux réflexions émises concernant :

- la mise en place du covoiturage (hors projet CADA) sur le territoire de la CCPM ;
- le déploiement d'aires de covoiturage sur le territoire.

M. Kané informe le conseil des réflexions de la CCPM sur le sujet et des échanges avec la *start-up* ECOV, qui propose des solutions de covoiturage aux collectivités. Concernant les aires de covoiturage, Mrs Kané et Deljehier rappellent que le territoire compte trois aires de covoiturage, dont celle de Wargnies-le-Grand qui est fonctionnelle à ce jour.

Les membres du conseil souhaitent :

- la création et l'aménagement de nouvelles aires de covoiturage (à Taisnières par exemple) ;
- l'aménagement et le marquage de zones déjà existantes, mais non identifiées, sur lesquelles le covoiturage est déjà pratiqué (à la gare de Le Quesnoy par exemple).

Pour réaliser ces projets, M. Deljehier propose à la CCPM de candidater, via l'appel à manifestation d'intérêt mobilités du département, en juillet 2020.

2. Présentation du projet de la centrale photovoltaïque à Wargnies-le-Grand

M. Deljehier présente le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque, sur le village artisan (le *showroom*) de Wargnies-le-Grand. Il souligne que la centrale prévoit la production de 36 kWc. 25% du coût d'investissement (soit 17 500 €) est porté par des habitants du territoire au sein d'une coopérative. Il rappelle que l'intérêt d'un tel dispositif est d'impliquer les citoyens à la réalisation du projet.

Il précise que le seuil minimum d'éligibilité à l'actionnariat est l'achat de deux parts (cf. annexe 1 : support de présentation du projet de la centrale photovoltaïque).

Les membres du conseil émettent un avis favorable concernant le projet. Toutefois, plusieurs questions sont levées sur la communication et l'écho auprès des citoyens du territoire.

3. Présentation du pacte pour la transition dans l'Avesnois

M. Guffroy remercie M. Lemoine d'avoir accepté de remplacer M. Sénéchal pour la présentation. M. Lemoine explique que le pacte pour la transition émane d'une initiative citoyenne nationale portée par le collectif *Ensemble pour le climat*, dont l'objectif est d'interpeller les candidats aux élections municipales, sur les enjeux de la transition écologique. Le pacte comporte trente-deux mesures concrètes applicables à l'échelle des collectivités (cf. annexe 2). Les citoyens définissent dix mesures prioritaires pour leurs communes ou intercommunalités. Les candidats s'engagent à les mettre en œuvre une fois élus.

Toutefois, les administrés peuvent mettre en place un observatoire de la mise en œuvre des mesures.

Plusieurs interrogations sont levées par le conseil. Elles concernent :

- le choix des mesures prioritaires pour la commune et l'intercommunalité ;
- l'applicabilité de ces mesures à l'échelle communale et intercommunale ;
- le rôle et le « pouvoir » de l'observatoire de la mise en œuvre des mesures choisies.

M. Lemoine précise que les trente-deux mesures peuvent être complétées. Il invite le conseil à consulter les mesures définies par le collectif (<https://www.pacte-transition.org/#mesures>).

En complément du pacte pour la transition, M. Kané fait mention du document « demain MON TERRITOIRE », qui présente quarante initiatives et exemples de projets concrets, répliquables à l'échelle d'autres collectivités. Ce document élaboré par l'ADEME, a vocation à proposer aux candidats des municipales des pistes de réflexion sur la transition écologique à l'échelle de leurs territoires.

Il est accessible via le lien : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/demain-mon-territoire-complet_010970.pdf.

Autre proposition :

Les membres du conseil souhaitent avoir une présentation du travail des numériciens de la CCPM, en particulier sur le développement de tiers-lieux à l'échelle du territoire.

À l'issue des échanges, M. Guffroy informe le conseil qu'il prévoit un entretien avec M. Guislain Cambier (Président de la CCPM), en vue de présenter les réflexions évoquées ci-dessus.

La date de la prochaine réunion sera arrêtée après les élections municipales.




Et si vous investissiez dans une part de soleil ?



Projet d'installation photovoltaïque sur le showroom du village d'artisans de la zone d'activité de la vallée de l'Alnée à Wagnies-le-Grand.

Une collectivité engagée :

La Communauté de Communes du Pays de Mormal s'engage en faveur des énergies renouvelables et crée une centrale photovoltaïque citoyenne.

Le projet : Couvrir la toiture du showroom (espace de conférence et d'exposition) du village d'artisans.

Le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque citoyenne d'une puissance de 36 kWc (environ 200m²)

Comment participer ?

Via une coopérative, les habitants, les entreprises et les associations du territoire peuvent investir dans ce projet en achetant des parts sociales :

- 1 - J'achète minimum 2 parts à 50€ l'unité (épargne)
- 2 - Je deviens sociétaire
- 3 - la vente d'électricité me rapporte de l'argent (intérêts)

Bonus :

- J'investis localement,
- Je soutiens le développement des énergies renouvelables,
- Je gagne de l'argent



100%
C'est gagné ! 17 000 €

75%
Un dernier effort ! 12 750 €

50%
A mi-parcours ! 8 500 €

25%
1^{re} étape ! 4 250 €

0%
C'est parti !

Septembre 2019





CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux.

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales : Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

- | | 1 | 2 | 3 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

- | | 1 | 2 | 3 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Mesures spécifiques à la commune :

- 33. ...
- 34. ...
- 35. ...
- 36. ...
- 37. ...

En signant le Pacte pour la Transition :

- La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies (parmi 32) ;
- Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements

Liste

Collectif local